Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 26 (1918)

Heft: 4

Artikel: Et nos vieillards?

Autor: Champod-Benvegnen

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682587

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Et nos vieillards?

Pour les pauvres et les malheureux, nous sommes appelés à mettre en œuvre tous les moyens que la religion, la qualité de citoyen et notre force individuelle placent en nos mains.

(D'après Pestalozzi.)

Si nous avons pu, pendant ces années de guerre, au milieu d'un cercle de feu, conserver la paix, nos libertés, nos enfants et nos terres, cette guerre n'en a pas moins porté atteinte à nos forces vives; aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait vu surgir chez nous des œuvres diverses ayant pour but le soulagement des maux engendrés par la guerre.

Mais déjà bien avant, notre pays comptait de nombreuses œuvres philanthropiques et sociales, conséquence naturelle des conditions extrêmement difficiles de l'existence; jamais, en effet, la charité ne fut plus nécessaire que de nos jours, et ce qui reste à faire est énorme.

Si tout le monde pâtit de la dureté des temps, les pauvres sont évidemment le plus à plaindre, et parmi les pauvres: les malades, les enfants, les vieillards.

Pour les malades de toutes catégories, de nombreux nouveaux hôpitaux et sanatoria attestent les progrès accomplis. A l'égard de l'enfance, nous ne sommes pas non plus restés en arrière: partout, actuellement, les enfants sont l'objet d'une sollicitude spéciale, et dans presque toutes les villes, des institutions diverses: crèches, colonies de vacances, soupes scolaires, etc., ont été fondées en leur faveur.

Saluons avec joie ces innovations, encourageons ces œuvres, donnons-leur notre appui; il est heureux qu'elles existent.

Mais il reste les vieillards pauvres.

Les faits et les chiffres sont là pour prouver que dans notre patrie nous délaissons nos vieillards. On objectera peut-être que l'Etat et les communes s'en occupent, qu'on donne des subsides, qu'il y a des asiles! Des asiles! Hélas!

Nous avons en effet des asiles de vieillards; mais si deux ou trois cantons sont relativement privilégiés sous ce rapport, sait-on que plusieurs régions et même des cantons n'en ont point encore? que la grande majorité de ceux qui existent ne suffisent plus? que leurs ressources sont restreintes? qu'ils manquent de confort? Sait-on que chaque cercueil qui en sort croise une entrée? que pour un seul asile, parfois, plus de cent vieillards attendent? Et s'imagine-t-on tout ce que signifient ces attentes dans des maisons où règne la misère, dans des familles impatientes de se débarrasser de leur hôte? Sait-on que ces miséreux attendent une année, deux années, même trois et quatre années, et que beaucoup meurent avant d'avoir trouvé un refuge?

Et si nous avons quelques asiles, sait-on ce qu'est la vie des viellards dans plusieurs de ces asiles et dans les maisons de pauvres? quel amalgame intolérable y forme le peuple des administrés? On y rencontre presque tous les degrés de la déchéance physique, intellectuelle et morale. Là, vivent côte-à-côte, ou pêle-mêle, des bien-portants, des malades, des infirmes, des sourds-muets, des aveugles; des êtres sains et lucides, conscients de toutes choses et d'autres atteints de la démence sénile ou alcoolique; des gens honnêtes, d'un passé irréprochable et d'autres sans scrupule qu'on ne pouvait plus garder dans les familles.

En présence d'éléments si divers, si incompatibles, il n'est pas étonnant que le repos et le bien-être, que nous devrions pouvoir procurer en premier lieu à nos

dignes vieillards, soient une impossibilité et que pour beaucoup d'entre eux la vie soit un calvaire.

Nous n'avons guère pour nos vieillards indigents que des asiles et des maisons de pauvres aux organisations et aux règlements uniformes; plusieurs de ces établissements, avouons-le à notre honte, ne sont pas autre chose que des sortes de casernes où l'on ne tient compte ni de la mentalité ni de la moralité, ni des circonstances ni du passé, ni de tout ce qui fait la dignité et la valeur de l'homme.

Et c'est là que nous envoyons terminer leur vie, ceux qui se sont usés à la tâche et qui avaient mérité le repos pour leurs vieux jours! C'est là que vont échouer les braves vieux, les braves vieilles, victimes de l'ingratitude des leurs et de circonstances fatales!

Nous les arrachons à tout ce qu'ils aiment encore: à leur ville ou à leur village, au petit coin de terre qui était leur patrie, à leurs dernières affections, à leur compagne même. Impitoyablement, quelles que soient les causes de leur pauvreté, et comme pour les punir d'être devenus pauvres, nous les envoyons là-bas, dans ces tristes asiles.

* * *

Jadis, la condition des vieillards était plus favorable: on vivait davantage sur la terre patrimoniale et de cette terre: la vie de famille était plus en honneur. Aujourd'hui, notre civilisation compliquée et raffinée nous éloigne du foyer: les villes nous attirent; c'est la course à l'argent, aux plaisirs, et l'amour s'altère et dégénère. Les fils, les filles vont gagner ailleurs leur vie; les familles se disloquent.... et les vieillards sont négligés ou abandonnés.

* * *

Suicides de vieillards, en Suisse,
de 1912—1915.

Années	Total	Vieillards de 60 ans et plus	
1912	891	178	20 %
1913	956	203	21 %
1914	946	215	23 %
1915	835	192	23 %
	3628	788	

Ce tableau est d'une réalité navrante: actuellement, presque le quart des suicides, dans notre pays, sont donc des suicides de vieillards. 788 dans l'espace de 4 ans! Ces chiffres parlent....

* * *

Tableau très approximatif
donnant une idée de la situation de la vieillesse indigente (hommes et femmes) en Suisse et dans les différents cantons, en 1909.

Cantons	Vieillards suisses indigents de 65 ans et plus	Nombre de places dans les asiles de vieillards	Non dans les asiles de vieillards	
			Nombre	%
Bâle . . .	1640	700	940	57
Genève . .	1230	270	960	78
Schaffhouse .	560	130	430	79
Neuchâtel . .	1340	230	1110	82
Soleure . .	1200	160	1040	86
Zurich . . .	4760	630	4130	87
Glaris . . .	520	60	460	88
Zoug . . .	280	30	250	89
Thurgovie .	1520	160	1360	89
Lucerne . .	2060	200	1860	90
Berne . . .	6960	710	6250	90
Fribourg . .	1650	90	1560	94
Vaud . . .	3440	160	3280	95
Tessin . . .	2070	70	2000	97
Argovie . .	2960	70	2890	98
St-Gall . . .	3110	70	3040	98
Valais . . .	1560	10	1550	99
Uri	250	—	250	100
Unterwald .	450	—	450	100
Schwyz . .	710	—	710	100
Appenzell . .	960	—	960	100
Grisons . .	1480	—	1480	100
En Suisse	**40710**	**3750**	**36960**	**91**

Remarques.

Les deux dernières colonnes sont les plus significatives et représentent les catégories suivantes :

1° Les vieillards faisant partie des familles pauvres et dont un nombre très minime reçoivent des secours, d'ailleurs insuffisants ;

2° ceux hospitalisés à la charge des communes dans des familles où ils se trouvent parfois bien, parfois mal ;

3° ceux hospitalisés dans les maisons de pauvres communales, où sont tous les pauvres de la commune, sans distinction de sexe ni d'âge ;

4° ceux qui n'ont ni feu ni lieu.

Les chiffres correspondent à l'année 1909. Depuis lors, quelques améliorations ont été apportées, notamment dans les cantons de Vaud, Valais et Zurich ; mais dans la plupart des autres, rien de nouveau n'a été fait. Si donc l'on tient compte de l'augmentation de la population jusqu'à ce jour, ainsi que de l'indigence plus grande résultant de la guerre, la situation, d'une façon générale, a plutôt empiré.

Ne nous abusons pas sur les progrès réalisés par nos œuvres sociales. Si nous avons paré à beaucoup d'exigences nouvelles, il est incontestable que pour l'assistance des vieillards nous sommes encore bien en arrière. Des peuples moins civilisés que nous, même des peuples sauvages, les honorent et les vénèrent ; les Chinois, comme on sait, ont un culte pour leurs ancêtres ; les Juifs, observant mieux que les chrétiens eux-mêmes, le commandement : « Tu honoreras ton père et ta mère », leur vouent une sollicitude presque sacrée. Mais nous, nous délaissons nos vieillards ; c'est pour eux que nous faisons le moins ; nous n'avons guère à leur égard que de l'indifférence.

Cet état de choses crie à l'ingratitude, à l'indignation, et appelle des réformes.

Une grande tâche s'impose.

A l'évidence des chiffres et des faits, on ne peut contredire qu'une grande tâche pour notre pays s'impose.

Dira-t-on maintenant que les lacunes signalées sont imputables à l'Etat ou à nos lois ? Dira-t-on que s'il y a quelque chose à faire dans ce domaine, c'est à l'Etat de prendre les devants ? — A cela nous répondrons que, dans une démocratie, l'Etat c'est le peuple lui-même ; que son attitude dépend de la manière de voir et de juger du peuple. Ainsi sont nées la plupart de nos œuvres sociales : sans l'initiative privée, les pauvres, malgré les progrès de la science, mourraient privés de soins ou abandonnés dans les bouges infâmes. C'est donc le peuple suisse qui doit être éclairé sur la situation faite à nos vieillards, c'est à lui tout d'abord de comprendre la nécessité et l'urgence des réformes.

Nous ne devons pas croire que par les asiles, nous pourrons remédier entièrement à la situation. En effet, ce n'est pas en sortant les vieillards de leurs familles où ils trouvent encore des compensations à leur misère, que nous leur viendrons toujours le mieux en aide ; mais c'est en leur donnant la possibilité d'y vivre sans trop de privations et d'humiliations. Ce n'est pas non plus en déchargeant les familles des devoirs qui leur incombent ; mais c'est en revenant à un sens plus juste de nos responsabilités dont nous nous laissons détourner par l'âpreté au gain, l'attrait d'un faux bien-être. C'est en restaurant l'amour, le sentiment de sollicitude que nous devons à nos père et mère ; et, prenant le mal à la racine, c'est en exerçant une influence profonde au sein de notre jeunesse par la collaboration éclairée des éducateurs.

Bien que les asiles soient encore un pis aller, nous en avons cependant un urgent besoin pour d'innombrables vieillards sans famille, sans soutien, sans refuge.

Puis il faudrait subventionner les fonds qui attendent soit pour la création d'asiles

depuis longtemps projetés, en particulier ceux destinés aux vieillards aveugles, soit pour l'agrandissement d'autres asiles ou pour l'amélioration de leurs installations.

* * *

Nous sommes devant une tâche impérieuse, commandée par la dureté des temps actuels, les besoins plus pressants, les privations plus grandes.

Attendrions-nous encore des années pour agir?

Citoyens d'un pays qu'on dit privilégié, aurions-nous donc érigé des théâtres, des musées, des édifices publics somptueux? dépenserions-nous donc chaque année des sommes énormes pour l'entretien de ces édifices qui servent à nos réjouissances et à notre bien-être, alors que des milliers de nos vieillards languissent encore dans des taudis de misère et dans de sombres asiles?

Hâtons le jour où nous pourrons leur donner une place au moins pour reposer leur tête; leur procurer le pain dont ils manquent, et non seulement la nourriture du corps, mais une nourriture pour leur cœur et leur âme; plus de soins, plus de reconfort contre les infirmités de l'âge, un peu de lumière pour le soir de leur vie. Hâtons le jour où notre sollicitude pour nos vieillards, dans la Suisse entière, sera digne enfin de nos institutions et de notre patrie.

A l'œuvre pour nos vieillards.

Une œuvre nationale: « *Pour nos vieillards* », a pris naissance. (Adresse: « Pour nos vieillards », Winterthour [siège provisoire].) — S'inspirant de l'idéal chrétien qu'elle place avant tout dans la pratique de la charité, elle a inscrit ces deux grands buts en tête de son programme:

1° Eveiller dans notre pays l'amour et la sollicitude pour les vieillards indigents (hommes et femmes).

2° Récolter les fonds nécessaires pour les secourir et améliorer leur sort.

Une collecte nationale est prévue pour chaque année, au printemps, et des listes de souscription sont adressées aux personnes qui en font la demande. Les fonds seront répartis en tenant compte des besoins les plus urgents dans tout le pays, des conditions locales, des confessions, etc.

A cette occasion la fondation fait appel aux autorités et à la presse, aux sociétés d'utilité publique et philanthropiques; aux ecclésiastiques, aux institutrices, aux instituteurs, les invitant instamment à collaborer à cette œuvre de solidarité nationale.

Des sommes considérables sont nécessaires pour remédier à la situation alarmante de nos vieillards indigents. Ne leur donnons pas seulement des pensées de sympathie. Que ce premier appel éveille au cœur du peuple suisse le sentiment de ses responsabilités et de sa dignité! Que les dons, de toutes les parties du pays, même des plus petits villages, affluent pour nos vieillards.

CHAMPOD-BENVEGNEN
dans la *Revue suisse d'utilité publique.*

Le pain et les dents

Un dentiste, M. Winzeler, écrit dans la *Gazette d'hygiène de la Suisse romande:*

L'augmentation de la carie des dents coïncidant avec la disparition du pain complet, sa fabrication et sa consommation, devenue obligatoire par les événements, a donné quelques espérances au début. Mais il faut en rabattre. Déjà, un pro-